



# RAPPORT D'ORIENTATION AMENDE

**Anticipons aujourd'hui  
pour gérer les risques demain**

**Présenté par :**

**Baptiste Gatouillat**, membre du Bureau JA

**Raphaël Louison**, membre du Conseil d'administration JA

**Nicolas Sarthou**, membre du Conseil d'administration JA

## ANNEXE 4 : La gestion des risques en Italie

### Zoom sur la mise en place de l'instrument de stabilisation des revenus en Italie

La réforme de la Pac en 2014 a rendu possible la création d'aides aux couvertures de protection contre les risques de marché au moyen d'un instrument de stabilisation des revenus (ISR). Jusqu'à présent seules l'Italie, la Hongrie et une province d'Espagne utilisent ces outils. Les règles sont aujourd'hui assez strictes sur ces outils et en partie responsables du manque d'attractivité : les outils ne couvrent que les pertes à 30 %, les franchises sont élevées (30 %) et les fonds publics ne peuvent pour l'instant pas participer au capital initial des fonds de mutualisation.

Ces fonds de mutualisations sont développés sous la forme de contrats collectifs gérés par des Condifesa à l'échelle régionale.

### Zoom sur le système des Condifesa

En Italie les Condifesa sont des associations d'agriculteurs assurés : utile pour équilibrer la force entre agriculteurs et assurances.

Le Condifesa négocie plusieurs contrats d'assurance et les adhérents peuvent choisir parmi ces contrats celui qu'ils préfèrent. C'est le Condifesa qui contracte directement avec la compagnie. Utilité : possibilité d'introduire de nouvelles polices d'assurance. Par exemple, en ce moment, ils sont en train de proposer une police d'assurance pour les recettes (plus facile à appliquer que la police sur le revenu).

Les Condifesa assistent également pour l'évaluation des dommages aux agriculteurs (exemple de l'expertise sur des kiwis : les agriculteurs n'étaient pas satisfaits – le Condifesa peut commander une autre expertise et rediscuter l'indemnisation du dommage).

Le Condifesa avance également les contributions publiques pour éviter le délai entre la demande d'indemnisation et le versement.

Des réflexions sont en cours pour mutualiser les fonds régionaux au niveau national. Aujourd'hui en moyenne, 10 % des exploitations agricoles sont adhérentes à un Condifesa, soit environ 30 % de la production. Les responsables agricoles souhaitent que les fonds publics puissent participer beaucoup plus largement au capital initial de ces fonds pour rendre ces outils attractifs (freiné pour le moment par les critères de l'OMC). En revanche, ils ne voient pas d'un bon œil la possibilité offerte par le projet de règlement Omnibus - de mise en place de l'instrument de stabilisation du revenu à l'échelle d'une filière. Selon eux cela ne va pas dans le sens d'une meilleure mutualisation du risque.